



Cfdt

france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMPTE-RENDU CSE SIÈGE

8 et 9 janvier 2025

Sommaire

Pages

Point d'information faisant suite au CSE extraordinaire du 25 septembre 2024, convoqué en réponse à la résolution des élus du CSE Siège du 18 septembre 2024.	1
Point d'information sur le fonctionnement de France Info (suites du CSE des 30 et 31 octobre).	2
Information/Consultation du CSE Siège concernant la dérogation du temps de travail du personnel assurant l'opération des Victoires de la Musique 2025- Recueil d'avis. Restitution du Copil sur la démarche d'analyse de la charge de travail au sein de la Direction de l'Information	3
Bureaux des correspondants de la Direction de l'Information en région : plan d'action.	4
Point d'information sur la spéciale aux Etats-Unis pour l'élection présidentielle Information-Consultation sur le projet de renouvellement des systèmes de fabrication du Siège - projet « GENESYS » (phase 1 liée aux travaux) - Recueil d'avis. Présentation du rapport de l'expert Acante	5
Réalisés de l'opération « Tour de France », masculin et féminin. Information sur l'organisation des sports et des sports en ligne.	7, 8
Bilan logement 2023. Compte-rendu de la Commission Logement du 6 décembre 2024	8, 9, 10
Présentation et vote du Budget prévisionnel 2025 du CSE Vie du CSE	11

JANVIER 2025

SUIVEZ-NOUS SUR



Point d'information faisant suite au CSE extraordinaire du 25 septembre 2024, convoqué en réponse à la résolution des élus du CSE Siège du 18 septembre 2024 :

Intervenants : M. Alexandre KARA (Directeur de l'Information) Mme Audrey GUIDEZ (Directrice des ressources humaines de la Direction de l'Information) M. Frédéric DEBAINS (Responsable des ressources humaines à la Rédaction Nationale).

Sur tous les sujets concernant la direction de l'Information nationale et les sports, les échanges ont été très tumultueux, teintés d'un profond agacement des élus.



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les élus signalent un problème éditorial sur l'ouverture du 20H du mardi 7 janvier 2025. Alors que c'était les 10 ans de l'attentat contre Charlie Hebdo, l'ouverture est faite sur le décès de M. Le PEN avec des oublis sur son parcours politique et l'impasse de certaines condamnations. **Une majorité d'élus soulignent, que pour la première fois, ils ont eu honte de l'ouverture d'un 20 heures produit par France Télévisions.**

Nous dénonçons la hiérarchisation des sujets d'ouverture du 20 heures, cette course à l'audience est néfaste à une information de qualité.

De même, nous dénonçons les moyens techniques privés mis en place pour assurer la fabrication et la diffusion du journal de 20H00 le 31 décembre et ainsi « casser » la grève des salariés de La Fabrique. Et tant pis pour le triste futur des deux cars... Externalisation et suppression d'activité comme avenir...

Concernant l'allongement de l'édition du journal du 20 heures toujours aucune consultation des instances à l'horizon.

*La direction réfute une quelconque compromission dans le traitement de l'actualité. Elle déclare que Jean-Marie Le PEN, quelles que soient les divergences politiques ou l'opinion que chacune et chacun a de lui, a marqué son époque. Elle signale aussi que la commémoration de l'attentat contre Charlie Hebdo a bénéficié de six heures de couverture. **La direction ajoute qu'elle doit traiter l'information avec les réalités de son temps, à savoir « l'augmentation des électeurs du RN ».** Pour elle, aucun moyen n'a été mis en place expressément pour contourner la grève. Les moyens mis en place pour le journal du 20 heures du 31 décembre avaient fait l'objet d'une décision antérieure au préavis de grève. **On hallucine !!!***

JANVIER 2025

Point d'information sur le fonctionnement de FranceInfo (suites du CSE des 30 et 31 octobre) :

Intervenants : M. Laurent DELPECH (Directeur de la rédaction de FranceInfo) M. Marc CANTARELLI (Directeur adjoint de la rédaction de FranceInfo) Mme Audrey GUIDEZ (Directrice des ressources humaines de la Direction de l'Information) M. Frédéric DEBAINS (Responsable des ressources humaines à la Rédaction National) Mme Laetitia NACIRI en visio (Responsable des ressources humaines Direction de l'Information - FranceInfo, Magazines, Coordination de l'info)

7 ETP perdus entre janvier et octobre 2024.

*La direction affirme que FranceInfo a toute sa place au sein du groupe et qu'elle fait partie de ses priorités. **Elle reconnaît que l'orientation de la chaîne a évolué par rapport à ses débuts** et elle admet une contrainte concernant le nombre d'ETP. Les audiences progressent depuis la mise en place de la nouvelle grille.*

Pour nous l'audimat n'est pas le seul, ni le plus pertinent indicateur pour évaluer l'impact de FranceInfo sur le public **« l'esprit de FranceInfo » était de traiter l'information autrement.** 30 minutes sur Jean-Marie Le PEN suivi par 30 minutes sur les attentats islamistes et l'insécurité, ça ressemble dangereusement à d'autres !

Augmentation du nombre de CDD et pourquoi ? Huit années, huit directeurs !!! Aucun moyen supplémentaire pour FranceInfo. La conséquence : des salariés en perte de motivation en perte de sens au travail.

*La direction déclare que la spécificité est de délivrer **de l'info « vraie »** et FranceInfo s'efforce de maintenir la qualité de l'information qu'elle délivre quotidiennement. **FranceInfo n'a pas été sanctionné** par l'ARCOM. **Alléluia ... Fort heureusement !!!***

SUIVEZ-NOUS SUR



CFDT-FTV.FR



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Et peu importe si depuis des changements éditoriaux récents, les maquilleuses n'en peuvent plus de ce rythme infernal, la porte est ouverte aux doléances côté direction nous dit-on. Facile à dire car **quand on souffre c'est souvent en silence.**

La direction déclare que concernant la perte de sens, elle invite tous les salariés de FranceInfo à participer aux conférences critiques. Sic...

Elle reste ouverte à toutes les bonnes idées. **C'est noté !!!** Pour l'épuisement, elle étudie les solutions possibles en matière d'organisation des vacances. **Elle admet que l'encadrement nécessite d'être renforcé.**

Enfin une concession !!!

Information-consultation du CSE Siège concernant la dérogation du temps de travail du personnel assurant l'opération des Victoires de la Musique 2025 - Recueil d'avis :

Intervenants : M. Olivier CALVAT (Chargé de production Cultures, Jeunesse et éducation, Spectacle vivant) Mme Audrey GUIDEZ (Directrice des ressources humaines de la Direction de l'Information)

L'édition 2025 des **Victoires de la Musique** aura lieu le 14 février à la Seine Musicale de Boulogne Billancourt. C'est le car UM1 qui couvrira l'évènement, son installation débutera le 11 février. La direction a présenté un planning prévisionnel ne dépassant pas 55 heures. Une fois n'est pas coutume, elle a pris en considération les précédentes dérogations, qui ne permettaient pas de gérer les imprévus liés à ce type d'évènement. En effet, initialement fixé au maximum légal, ces plannings de 60 heures n'offraient aucune marge de dépassement.

JANVIER 2025

Votants : 23 / Pour : 23. Les organisations syndicales CFTD, CGT, FO, SNJ, UNSA et CGC s'associent.

Résumé de la démarche du COPIL des services de la direction de l'Information :

Intervenants : M. Alexandre KARA (Directeur de l'Information) Mme Audrey GUIDEZ (Directrice des ressources humaines de la Direction de l'Information) M. Frédéric DEBAINS (Responsable des ressources humaines à la Rédaction Nationale)

« Des actions spécifiques sont prévues pour renforcer l'accompagnement individuel et collectif, notamment au sein de FranceInfo, avec un suivi des carrières, des mobilités, des détachements, et une réévaluation semestrielle sera mise en place. Des initiatives seront également prises pour améliorer les outils et processus RH, ainsi que pour renforcer la présence physique des RH sur le terrain.

Dans le domaine technique, des mesures pour fluidifier les échanges et améliorer l'accessibilité aux outils sont planifiées, incluant l'assignation d'interlocuteurs uniques pour chaque bureau et la définition d'un processus RH clair.

Pour les matinaliers, un suivi annuel de leurs rythmes de travail est prévu, avec des mesures pour limiter le temps passé sur le poste pour les nouveaux embauchés et une réflexion sur les modes opératoires sera menée.

Un accent sera mis sur l'accompagnement des encadrants, avec des formations managériales et la création de check-lists pour clarifier leurs attributions. De plus, une culture du « feedback » sera encouragée, et des rappels réguliers sur le droit à la déconnexion seront mis en place.

SUIVEZ-NOUS SUR



[CFDT-FTV.FR](https://www.cfdt-ftv.fr)



france.tv
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Enfin, des actions seront menées pour optimiser l'organisation et le rythme des tournages, rééquilibrer les relations entre les éditions et les services, et améliorer la coordination interservices pour une meilleure gestion des demandes et des priorités. »

Un constat effarant : Le désengagement de la direction de l'information dans l'élaboration de ce plan d'action, celle-ci n'a pas joué le jeu du dialogue social !!!

La direction RH quant à elle, a bien été présente tout au long de cette démarche. **Cette dernière salue d'ailleurs la qualité des échanges avec des élus** impliqués afin d'élaborer ce plan d'action.

Bureaux des correspondants de la Direction de l'Information en région – Plan d'action :

Intervenants : **M. Alexandre KARA** (Directeur de l'Information) **Mme Virginie FICHET** (Directrice adjointe de la rédaction) **Mme Audrey GUIDEZ** (Directrice des ressources humaines de la Direction de l'Information) **M. Frédéric DEBAINS** (Responsable des ressources humaines à la Rédaction National)

Contexte :

Faisant suite à un profond mal être au sein des bureaux des correspondants régionaux France 2, une enquête conjointe a été menée au sein des bureaux régionaux, conformément à une décision du CSE Siège prise en octobre 2023. Les résultats de cette enquête, présentés en septembre 2024, ont abouti à un rapport contenant des préconisations pour améliorer les conditions de travail des correspondants régionaux.

JANVIER 2025

Résumé du plan d'action concernant les bureaux des correspondants :

Ce plan d'action vise à offrir des solutions concrètes et durables aux problématiques identifiées, tout en renforçant le bien-être et l'efficacité des correspondants régionaux. Il repose sur quatre axes principaux.

- Un renforcement des **moyens des bureaux** à travers des recrutements spécifiques pour répondre aux besoins identifiés, la fourniture de matériel adapté tel que l'Alpha 7 avec une évaluation des besoins supplémentaires, ainsi que le réaménagement des locaux pour certaines équipes, notamment à Strasbourg en leur permettant de se rapprocher de leurs confrères de France 3.
- Optimiser l'**organisation et la charge de travail** en révisant les plannings des permanences au travers de groupes de travail, en mettant en place des mesures pour limiter les déplacements, alléger les horaires, et améliorer la sécurité, notamment à travers la publication de notes spécifiques sur les horaires (obligation de découcher en cas de dépassement des amplitudes horaires).
- L'**encadrement des correspondants** doit être renforcé grâce à la mise en place de suivis individuels et collectifs, incluant des entretiens annuels et des réunions semestrielles, ainsi qu'à une refonte des échanges avec le Siège pour en améliorer la convivialité et la productivité. Le recrutement d'un quatrième adjoint pour le bureau des régions devrait renforcer l'encadrement.

SUIVEZ-NOUS SUR



[CFDT-FTV.FR](https://www.cfdt-ftv.fr)



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

- Le **développement des compétences** et le suivi de carrière des correspondants seront favorisés par des opportunités d'évolutions professionnelles, notamment à travers des immersions et des remplacements dans d'autres rédactions, ainsi que par la mise en place systématique d'entretiens professionnels pour accompagner leurs trajectoires de carrière. L'employabilité des correspondants sera facilitée par le développement des compétences complémentaires CC1 et CC2.

La direction déclare « *qu'elle doit faire des arbitrages car l'entreprise est contrainte à des efforts financiers importants. Dans cet environnement, la direction doit trancher des situations difficiles.* » **Pour la CFDT, les RPS « risques psycho-sociaux » ne sont pas des variables d'ajustement !**

Les élus rappellent que les UTS (Unité de Tournage Smartphone) ne doivent être utilisés que par des JRI et que les CC1 et CC2 ne sont pas là pour pallier le manque d'effectif.

Pour nous, les actions correctrices restent trop lentes dans leur mise en place au vu de l'urgence des situations...

Point d'information sur la spéciale aux Etats-Unis pour l'élection présidentielle :

Intervenants : M. Alexandre KARA (Directeur de l'Information) M. Frédéric DEBAINS (Responsable des ressources humaines à la Rédaction National) Mme Audrey GUIDEZ en visio (Directrice des ressources humaines de la Direction de l'Information)

JANVIER 2025

Pas de documents regroupant des infos sur les coûts de cette opération.

M. le président rappelle que ce type d'information n'est généralement pas fourni.

Circulez, il n'y a rien à voir !

Les élus rappellent que ces informations sont bien de la compétence du CSE Siège.

Nous sommes en contrainte économique non ? Alors pourquoi délocaliser le plateau ???

Des « sous » pour les reportages oui... mais certainement pas pour de « l'affichage » ...

Information-consultation sur le projet de renouvellement des systèmes de fabrication du Siège- projet « GENESYS » (phase 1 liée aux travaux) - Recueil d'avis. Présentation du rapport de l'expert 3E Acante :

Intervenants : M. Yves DUMOND (Directeur des moyens de fabrication La Fabrique) Mme Catherine FICHET (Directrice des ressources humaines de la Direction des Technologies) Mme Stéphanie JEAN-LECORVAISIER (Secrétaire-générale de la direction des moyens de fabrication) M. Cyril VIGOUROUX (Directeur du Centre d'Exploitation Nord) **Expertes 3E Acante :** Mme Charlotte VICTOIRE (Chargée de projet) Mme Echraf MEKACHER (Intervenante QTE)

Un rapport d'expertise avec quel bilan d'après vous ?

Accablant, affligeant, c'est selon... Le manque absolu d'informations ne permet pas un dialogue social loyal.

SUIVEZ-NOUS SUR



[CFDT-FTV.FR](https://www.cfdt-ftv.fr)



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les expertes soulignent qu'elles n'ont reçu que peu d'informations sur de nombreux aspects des travaux. La direction a refusé à plusieurs reprises de communiquer des données essentielles concernant l'élaboration du projet. Pourtant, la loi impose l'évaluation des risques pour ce type de projets, **la conduite du projet Genesys ne prend pas en compte la prévention des risques !!! On marche sur la tête.**

Les expertes déclarent que **le projet**, par son ampleur, **aura un impact important sur les conditions de travail des salariés** et ne peut donc être traité en dissociant le bâtiment, du changement de technologie et de la réorganisation des services.

Elles stipulent que seule, une information-consultation regroupant ces trois volets, permettra aux élus de donner un avis éclairé sur la charge de travail des salariés, l'organisation des différents services et les conditions de travail qui leurs seront associées. Le rapport d'expertise met en avant un problème sur le choix du **séquençement du projet qui ne respecte pas le dialogue social.**

On commence à en avoir l'habitude, malheureusement... mais ce constat reste **insupportable.**

L'expertise dénonce :

- **Sans informations supplémentaires, il apparaît impossible au CSE Siège de se prononcer sur le principe d'une configuration présentée en méta-zoning, qui générera des impacts déterminants sur l'organisation et les conditions de travail.**

- **Un projet encore immature par trop d'informations déterminantes sur les futures conditions de travail des salariés restent à arbitrer, y compris les informations sur les effectifs impactés et cibles, et les salles de retrait.**

- **Une méthodologie de projet qui n'intègre pas les principes de prévention des risques.**

- **Une projection des salariés rendue impossible par des arbitrages à venir.**

- **Des menaces perçues sur les métiers du fait des principes de mutualisation et d'automatisation, qui restent opaques.**

- **Les salariés, hors son et vidéo, non informés mais impactés fortement a minima par la dimension bâtiminaire.**

- **Ce projet d'ampleur doit tenir compte des facteurs de risques psychosociaux identifiés, et du contexte où des salariés sont soumis d'ores et déjà à de fortes contraintes. L'étude d'impact des travaux qui vont se dérouler sur une période conséquente (1 an) doit être réévaluée en tenant compte de cette catégorie de risques.**

- **Un projet qui menace les ressources des salariés des régies du niveau 0. Ces ressources devront être prises en compte dans les arbitrages du projet, en vue de leur préservation. Au regard des contraintes évoquées, ces ressources conditionnent en effet le maintien de l'équilibre au travail des salariés, et donc leur santé.**

Les expertes signalent que la responsable QVCT a été consultée a posteriori, mais n'a pas participé ni à l'identification, ni à l'évaluation des risques professionnels.

Aucun avis n'a été rendu. Les élus ont déclaré **que les éléments fournis** dans le dossier d'information-consultation **sont insuffisants** et ne leur permettent pas de rendre un avis.

JANVIER 2025

SUIVEZ-NOUS SUR



[CFDT-FTV.FR](https://www.cfdt-ftv.fr)



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

En l'absence d'avis, la direction considère que l'**avis est négatif**.

Mandatée par les élus, Mme la Secrétaire du CSE siège a initié, par l'intermédiaire de l'avocat du CSE, **une procédure en référé devant le tribunal judiciaire de Paris**. Première audience, le 21 janvier 2025.

Point sur les réalisés de l'opération « Tour de France », masculin et féminin :

Intervenants : Mme Déborah LARRIEU (Directrice de production pour le service des sports) Mme Stéphanie MULLER (Chargée de production pour la Filière production) Mme Camille WAWRZYNIAK (Chargée de production)

Enfin de vraies infos données aux élus !!!

Concernant le Tour de France Masculin, bien que l'amplitude des temps de repos des salariés ait été respectée, un point reste problématique, certains salariés, principalement les chauffeurs du convoi de nuit, n'ont pas bénéficié de repos hebdomadaire, ce qui les a amenés à travailler sept jours lors de certaines semaines. Le Tour de France Féminin est moins concerné par cette difficulté, mais il reste néanmoins quelques salariés, confrontés à la même situation.

Point d'information sur l'organisation des sports :

Intervenants : M. Pascal GOLOMER (Directeur délégué aux sports) M. Olivier GODARD (Directeur des Ressources Humaines à la direction de la Coordination fonctionnelle et managériale des DRH opérationnels) M. Nicolas VINOY (Directeur adjoint de la rédaction en charge de l'offre numérique)

JANVIER 2025

La direction des Sports a annoncé, le lundi 6 janvier, l'arrêt de l'emploi des JRI de la rédaction Nationale par le service des sports.

Ah bon de la télé sans images, du sport sans images, ah non de l'image produite par d'autres, il paraît que ça coûte moins cher ? Ignoble quand on se rappelle les éloges d'après JO.

La direction de l'information déclare qu'elle doit faire face à une demande d'économie budgétaire. Elle s'efforce de trouver des solutions. Elle précise qu'actuellement, aucune décision n'a été prise sur la suppression des JRI aux sports, seule une demande de « gel des tournages » a été faite.

Les élus constatent que l'annonce de la direction de l'Information était plus de l'ordre d'un moratoire. Ils demandent une communication qui clarifie la position de la direction de l'Information vis-à-vis de la direction des Sports.

La direction déclare qu'elle va faire une communication auprès des salariés mais que, pour l'instant, cette communication ne sera pas diffusée tant qu'elle n'aura pas été tranchée.

Naviguerait-on au doigt mouillé chez FTV ?

La direction des Sports exprime sa grande inquiétude face à la décision de la direction de l'Information. Elle précise que "geler la participation des JRI de la rédaction de l'info" revient à « supprimer les JRI ». Elle rappelle que, sans les JRI de la rédaction Nationale, FranceInfo Sports voit **une grande partie de ses ressources réduites** et sa capacité à produire les sujets quotidiens couvrant l'actualité sportive considérablement diminuée. La direction des Sports indique qu'elle n'a d'autre choix que de recourir à des prestataires externes...

SUIVEZ-NOUS SUR



[CFDT-FTV.FR](https://www.cfdt-ftv.fr)



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

*Depuis une IP info-sport a été organisée au siège, de nouvelles infos seront à consulter sur notre compte rendu.

Les élus dénoncent l'absence chronique du Directeur de l'Information lors des points qui concernent l'information, la direction répond que M. Alexandre KARA vient systématiquement répondre aux questions des élus quand cela lui est possible.

Le sport en ligne :

La direction déclare que FranceInfo Sport est sous l'autorité de la rédaction générale FranceInfo (Radio France).

Elle rappelle que trois entités fabriquent l'offre FranceInfo Sport :

- La rédaction générale FranceInfo sous l'autorité de Mme Célia VERIGUET (Directrice de FranceInfo).
- La rédaction des sports de Radio France.
- La rédaction numérique de France TV sport.

La coordination des trois entités est très compliquée à gérer au quotidien et occasionne parfois un retard dans le traitement de l'actualité du sport. **Manque d'effectifs peut-être ?**

La direction rappelle que ces ratés sont de la responsabilité des trois entités qui produisent les sujets...sic

La direction déclare « faire des efforts afin d'améliorer le traitement de l'actualité du sport sur FranceInfo Sport ».

JANVIER 2025

Bilan logement 2023. Compte-rendu de la Commission d'information et d'aide au Logement du 6 décembre 2024 :

Intervenants : Mme Karine POULARD (Conseiller Santé et QVT) **Élus membre de la commission d'information et d'aide au logement :** Mme Malika AÏT OUAKLI (Présidente de la commission aide au logement) Mme Ghyslaine ANDRÉ (Coordinatrice des Documentaires) M. Houcine KOUSSIH M. Thierry DORSEUIL Mme Annick SERET

Résumé du Rapport de la Commission d'information et d'aide au logement :

Rappel du rôle de la commission : La commission a pour mission de soutenir les salariés dans leur recherche de logement, en particulier en facilitant l'accès à la location et à la propriété. Elle les aide également dans les démarches pour obtenir un logement et les aides financières associées, notamment via Action Logement. Le rôle de la commission reste limité, car elle n'est pas décisionnaire mais peut faire des propositions.

Chiffres de 2023 :

- Versement auprès d'Action Logement : 2 527 671 € (0,45 % de la masse salariale).

Contexte national du logement :

Le logement est un poste de dépense majeur, représentant en moyenne 30 % des revenus, mais pouvant atteindre 50-60 % pour beaucoup. La crise est très grave :

SUIVEZ-NOUS SUR



CFDT-FTV.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

- 2,6 millions de Français en attente d'un logement social, avec seulement 83 000 logements livrés en 2023.
- 4 millions de mal-logés et 12 millions de fragilisés.
- Le manque de logements, tant sociaux qu'intermédiaires, est dû à une insuffisance de production et à des choix politiques qui ont limité l'effort de construction et réduit les aides.

Bilan 2023 :

- Salariés logés :
 - 15 salariés logés par Action Logement via AL'IN et IN'LI.
 - 136 demandes en Île-de-France.
 - Budget de 328 000 €.
 - En 2022, 16 salariés logés et un budget de 354 000 €.
 - En 2021, 18 salariés logés et un budget de 393 000 €.
- Dispositifs d'aide :
 - 2 salariés logés dans le parc social via l'AEPL (sur 39 inscriptions).
 - 0 salarié logé en région par le dispositif intergénérationnel.
 - 8 salariés ont bénéficié de conseils pour l'achat d'un logement via Action Logement, et 77 salariés ont reçu une aide pour le financement.

JANVIER 2025

Plateformes de logement :

Il existe deux plateformes distinctes :

- AL'IN : Pour les logements sociaux, avec une forte demande pour des T2 et T3.
- IN'LI : Pour les logements dits « intermédiaires », mais il est difficile d'obtenir des chiffres sur cette plateforme.

Les salariés doivent s'inscrire sur la plateforme gouvernementale pour obtenir un numéro unique de demandeur, indispensable pour accéder au logement social.

Axes d'amélioration :

- Communication renforcée : Un site modernisé et simplifié, des forums et des permanences ont été mis en place pour aider les salariés.
- Accessibilité : Meilleure visibilité et accès aux plateformes grâce au travail de Mme Karine POULARD.

Bilan de l'analyse pour 2023 :

- Malgré des améliorations, le nombre de salariés logés reste insuffisant par rapport aux ressources mobilisées.
- Le budget consacré à Action Logement semble disproportionné par rapport aux besoins réels des salariés, notamment dans le parc social.
- La crise du logement s'aggrave avec des millions de personnes mal logées et une offre de logements sociaux insuffisante.
- Les salariés de FTV ne sont pas prioritaires pour l'accès au logement social.

SUIVEZ-NOUS SUR



[CFDT-FTV.FR](https://www.cfdt-ftv.fr)



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Problématiques et recommandations :

- **La politique de logement social ne répond pas aux besoins**, et la gestion des ressources d'Action Logement est critiquée pour son inefficacité.
- Il est urgent de réformer les politiques nationales et d'investir davantage dans la construction de logements sociaux et intermédiaires.
- **Les salariés de FTV**, bien que considérés comme « privilégiés » par certains critères, **se trouvent également en difficulté pour accéder à un logement décent.**

Conclusion :

La commission souligne l'inefficacité du système actuel et l'urgence d'une révision des politiques publiques et des dispositifs d'Action Logement pour mieux répondre aux besoins des salariés, particulièrement dans un contexte de crise du logement de plus en plus aiguë.

Les élus déclarent qu'il est important de participer à la solidarité nationale mais qu'il serait judicieux **de mener une réflexion pour trouver un équilibre entre une gestion faite par l'entreprise et celle faite par Action Logement.**

Les demandes faites par les salariés de France Télévisions sont faibles car beaucoup pensent qu'ils ne sont pas éligibles et pourtant, les critères d'éligibilité sont modifiés par la composition du foyer. Le nombre de demandes de France Télévisions est marginal, environ 150 par an, à comparer avec les 200 000 demandes annuelles adressées à Action Logement.

Les élus du CSE Siège constatent une forte diminution du nombre de logements attribués aux salariés de France Télévisions, malgré une subvention importante de 2 527 671 € versée au Groupe Action Logement. En 2023, seulement 25 salariés ont pu être logés dans le parc social, contre 35 en 2018.

Nous nous interrogeons sur l'efficacité des cotisations versées, celle-ci soutiennent principalement des services annexes d'Action Logement qui ne bénéficient qu'à une minorité de salariés. Malgré des efforts de communication, les élus regrettent l'absence de données précises pour mieux comprendre et répondre aux attentes des salariés. Ils demandent des améliorations dans le suivi de la politique logement et souhaitent connaître les solutions envisagées par la direction face à la crise du logement, qui impacte la qualité de vie au travail et le recrutement. Les élus se disent prêts à collaborer pour trouver des solutions alternatives.

Mise au vote d'une résolution sur la présentation du Bilan Logement année 2023 reprenant les points soulevés par les élus. Votants : 23 / Pour : 23. Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, SNJ, UNSA et CGC s'associent.

JANVIER 2025

SUIVEZ-NOUS SUR



[CFDT-FTV.FR](https://www.cfdt-ftv.fr)



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Présentation et vote du Budget prévisionnel 2025 du CSE :

Point reporté

Vie du CSE :

Résolution en vue de la constitution de la délégation qui assurera le suivi de la médiation IV3. Membres de la délégation : Alexis du RETAIL (CGT) Christophe BENS (FO) Antonio FERREIRA (CFDT) Freddy BERTIN (UNSA) Sophie GUILLAUMIN (SNJ) Jacques LAROSE (CGC). Votants : 18 / Pour : 18. *Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, SNJ, UNSA et CGC s'associent.*

Demande de CSE extraordinaire à la suite de l'annonce de la direction de l'information de ne plus détacher de JRI de la rédaction nationale sur les reportages produits par la direction des sports. Votants : 20 / Pour : 20. *Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, SNJ, UNSA et CGC s'associent.*

Demande de CSE extraordinaire pour risque grave concernant la santé des salariés de la rédaction nationale. Votants : 22 / Pour : 22. *Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, SNJ, UNSA et CGC s'associent.*

Amitié syndicale et tous nos vœux 2025 aux salariés du siège et d'ailleurs... à bientôt

JANVIER 2025

SUIVEZ-NOUS SUR



CFDT-FTV.FR



Nos Délégués syndicaux centraux Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : 01 56 22 88 21 - cfdtgroupe@francetv.fr